



TRADE FACILITATION ANVERS

RAPPORT

09.03.2023

PRÉSIDENT	Sabine De Schryver (AGD&A – Directeur régional) Jan Van Wesemael (Alfaport – Voka)
SECRÉTAIRE	Jan Van Wesemael (Alfaport – Voka)
PRÉSENTS	Ilse Eelen (AGD&A) Dorothy. Cardoen (AGD&A – Division Contrôle 1ère ligne II) Bart Engels (AGD&A – Politique générale– Cellule stratégique) Frank De Maeyer (AGD&A – service Gestion des déclarations) Stef Debeuf (AGD&A) Tino Sap (AGD&A) Inge Verrezen (AGD&A) Inge Verrezen (AGD&A) Peter Tilleman (AWDC) Jan Maes (ASV – Grimaldi) Gino Roelandt (ASV – Hapag -Lloyd) Karen Wittock (ASV – MSC) Bart Keersmaekers (ASV – CMA CGM)) Nancy Smout (KVBG – KTN) Serge Gumienny (Essenscia – Liquid Customs Services) Katrien Kegels (BDO) Jessy Van Aert (Essenscia – Evonik) Kristin van Kesteren – Stefan (Port d’Anvers Bruges) Tim Verdijck (Essenscia – BASF) Isabelle De Clercq (ABAS-PSA Antwerp) Stijn Schuerwegh (ABAS-MPET) Marc Wouters (Fédération pétrolière belge – Total Energies) Danny Proost (FORWARD Belgium – ALS) Jochen Zels (Forward Belgium – Kuehne + Nagel) Isabelle De Maegt (Fédération de transport - Febetra) Frederic Keymeulen (TV)
EXCUSÉS	

Ilse Eelen accueille les participants à la réunion physique. Comme annoncé précédemment, la directrice du centre régional, Sabine De Schryver, prendra sa pension le 01.05.2023. Le nom du successeur de Mme De Schryver sera communiqué dans les semaines à venir.

Frank De Maeyer travaille dans la région d'Anvers depuis janvier 2023 et succèdera à Mme Van Aperen (Gestion des déclarations/Succursale), qui prendra également sa pension au cours de l'année 2023.

Aucune remarque n'a été reçue concernant le rapport de la réunion précédente.

À partir de maintenant, le format de la réunion sera quelque peu modifié par analogie avec d'autres régions. Nous combinerons des moments de discussion avec la fourniture d'informations à l'aide d'une présentation PowerPoint.

Les propositions peuvent toujours être envoyées aux convenors.

La nouvelle circulaire sur la représentation en douane.

Le 14.12.2022, la circulaire 2022/C/120 a été publiée. (Lien Fisconet <https://eservices.minfin.fgov.be/myminfin-web/pages/public/fisconet/document/85289932-dacc-402c-98dd-71fab4abb26e>)

Il s'agit d'une mise à jour de la circulaire de 2012. Dorothy Cardoen et Stef Debeuf expliquent les points principaux et l'application de la circulaire à l'aide du PowerPoint ci-joint.

Il est souligné que le déclarant doit être établi dans l'Union. En cas de représentation directe, il s'agit du mandant. Si le mandant n'est pas établi dans l'Union, la représentation indirecte doit être appliquée.

Des règles spécifiques s'appliquent en cas d'utilisation d'une autorisation pour un régime particulier. Un tableau clair est également inclus dans la circulaire.

Alfaport Voka regrette que le secteur privé n'ait pas été impliqué dans cette mise à jour. L'occasion aurait par exemple pu être saisie pour supprimer le répertoire. Le rôle de certains acteurs (par exemple, les agents maritimes) n'est pas non plus pris en compte dans la circulaire, bien que des accords aient été conclus avec le secteur ces dernières années.

L'AGD&A indique qu'en cas d'application erronée de la représentation en douane, le traitement de l'infraction (614) sera dirigé vers la personne qui a établi/déposé la déclaration.

Mise à jour du projet de scanning à 100 % des conteneurs à risque

Le budget supplémentaire (70 millions d'euros) alloué à ce projet sera utilisé pour :

- l'achat de 5 scanners mobiles (livraison fin 2023 /2024)
- le recrutement de 108 agents supplémentaires
- la construction d'une plateforme informatique pour sauvegarder les images scannées
- le développement d'une IA pour soutenir l'analyse des images

Les premiers scanners seront livrés d'ici la fin de l'année 2023. En temps voulu, le déploiement de scanners supplémentaires (en plus des 5 scanners mobiles) sera envisagé.

À terme, le scanning sera également déplacé vers le terminal. Des discussions sont actuellement en cours avec un certain nombre de terminaux pour préparer un MoU.

Il est également question d'utiliser une navette pour transférer les conteneurs vers l'installation de scanning aux postes d'inspection frontaliers. Cette proposition avait déjà été mise sur la table par le secteur privé.

Parallèlement, le projet « MyCustoms » (Douane 2.0) est également en cours, l'objectif étant de rationaliser et de numériser davantage le processus de contrôle. Il s'agit d'une opportunité de fournir un report de vérification pour les contrôles fiscaux. Un budget de 20 millions d'euros a également été alloué à ce projet.

Effectifs et recrutements AGD&A

Dans le cadre du projet de scanning à 100 %, 108 fonctionnaires supplémentaires sont recrutés (pour le scanning et la vérification). Deux journées de l'emploi ont déjà été organisées à cet effet (entre autres au PIF LO). Les recrutements sont en cours.

Toutefois, sur le plan structurel, les effectifs de l'AGD&A sont réduits.

MASP - Planification IT - état des lieux PN/TS secteur maritime

Jan Van Wesemael (Alfaport Voka) explique la planification IT actuelle. En ce qui concerne ICS2 (version 2), il y a des changements par rapport au calendrier publié en novembre 2022. PN et TS dans les aéroports sont dissociés. Pour les flux maritimes de marchandises, la date du 01.03.2024 est maintenue. Le 03.02.2023, la Commission a accédé à la demande d'un certain nombre d'États membres de reporter quelque peu les projets avec certaines décisions d'exécution. Ces décisions ont été publiées dans le Journal officiel de l'UE L32 <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ:L:2023:032:TOC>

Le projet NCTS phase 5, dont la mise en œuvre était initialement prévue pour le 30.06.2023, est reporté au 29.11.2023.

Dans le cadre de l'AES, nous travaillons actuellement sur le MIG de la notification de réexportation (REN – Re-export notification). Ce message est important dans le contexte de PN/TS en cas de transbordements, car ce message remplacera l'actuel mini-CUSCAR.

IDMS remplacera PLDA à l'importation à partir d'octobre 2023, et la mise en page du Document unique disparaîtra. L'AGD&A publiera de la documentation sur le fonctionnement d'IDMS sur son site dans les semaines/mois à venir.

Alfaport Voka assure la coordination et le soutien dans le cadre de la mise en œuvre du projet PN/TS « The Way Forward » en ce qui concerne les ports maritimes. Eric Verlinden a récemment été recruté à cette fin. Des groupes de travail se réunissent quotidiennement pour travailler sur le déploiement de ce projet avec toutes les parties prenantes impliquées et par flux de marchandises (conteneurs, RoRo, Ferry, Breakbulk, Liquid bulk).

Un groupe de travail distinct se réunira sur la manière de traiter les marchandises Union.

Eric Verlinden donnera plus d'informations sur l'état d'avancement du projet lors de la prochaine réunion (sur Teams) du groupe de travail « Opérations » le 18.04.2023.

Application de la note sur l'empotage de conteneurs (2019/101/0067)

Alfaport Voka s'interroge sur l'application de la procédure selon laquelle, en cas d'empotage d'un conteneur, les services de contrôle sont avertis par e-mail. Ceci afin de permettre aux services de contrôle d'intervenir si nécessaire. La note ne dit pas dans quelle mesure et dans quel délai les services de contrôle doivent répondre à ces e-mails.

La note précise qu'en principe, les services de contrôle prennent rendez-vous avec les entrepôts d'empotage en cas de contrôle.

En pratique, dans la plupart des cas, les services douaniers effectuent des contrôles non annoncés (sans rendez-vous).

La direction régionale est en train d'examiner ce point en interne avec les chefs de service concernés en vue d'une application uniforme de la note en ce qui concerne l'intervention de l'AGD&A pour le contrôle.

Problème de sortie de marchandises via la Finlande.

Une question a été posée par Isabelle De Clercq (PSA) concernant la confirmation de sortie générée en Finlande dans le cas où les marchandises sont transportées par un service régulier de ligne de la Finlande vers Anvers, après quoi elles sont transportées par un autre navire en destination de pays tiers.

En Finlande, les déclarations d'exportation sont déjà confirmées avant la sortie (application de l'article 329, paragraphe 7) - Cela pose des problèmes car les marchandises ne quittent l'UE que par le bureau d'Anvers.

Cela n'est possible que si l'ensemble du transport se déroule sous un seul contrat de transport (B/L).

La question se pose également dans le cadre du projet PN/TS (importations de marchandises Union). Une réunion spécifique à ce sujet est en cours d'organisation (The way forward).

Divers

Grève des services publics - impact sur le fonctionnement de l'AGD&A

Ilse Eelen signale qu'une journée de grève nationale est prévue le 10/3 mais qu'aucun problème n'est attendu au sein de l'AGD&A.

Question de la signature de divers certificats par la douane

Kristin van Kesteren - Stefan (PoAB) a une question concernant les documents/certificats qui peuvent être signés par les services douaniers.

Il est parfois demandé par l'étranger que certains certificats (par exemple, la preuve qu'un navire a fait escale dans un certain port de l'UE) soient validés par les autorités locales. Il n'est pas évident de savoir ce qui relève de la compétence de l'AGD&A et des autorités portuaires.

En principe, la douane ne signe que les documents prévus par la législation douanière ou par la législation dont la douane supervise l'application. En fonction de questions/exemples spécifiques, l'AGD&A vérifiera quelle est l'autorité compétente.

Suppression des listes horaires pour les prochaines expéditions en transit

En septembre 2022, les terminaux de l'AGD&A ont reçu une lettre leur demandant s'ils pouvaient signaler eux-mêmes l'arrivée des expéditions en transit dans NCTS, en appliquant la procédure simplifiée du « destinataire agréé », au lieu d'utiliser les listes horaires. Cela évite l'intervention de l'AGD&A, comme c'est le cas dans la procédure normale. Compte tenu de la pénurie de personnel dans un certain nombre de services, il est fortement recommandé aux terminaux de passer à la simplification.

La situation sera évaluée plus en détail par l'AGD&A dans les semaines à venir.

Question de la signature de divers certificats par la douane

Kristin van Kesteren - Stefan (PoAB) a une question concernant les documents/certificats qui peuvent être signés par les services douaniers.

Non-apurement des listes de chargement - Proposition de nouvelle procédure

En janvier/février 2023, la région d'Anvers a proposé une nouvelle procédure en cas de non-apurement des listes de chargement. Plusieurs moments de concertation ont eu lieu avec les fédérations sectorielles et les opérateurs concernés.

Une procédure est proposée selon laquelle, après 60 jours, l'agent et le terminal seraient informés des éléments de la liste de chargement qui n'ont pas encore été apurés. De cette manière, les opérateurs disposent encore de 30 jours pour prendre les mesures nécessaires afin d'apurer la liste de chargement. La concertation a permis de constater que tous les agents ne reçoivent pas les informations concernant les éléments de la liste de chargement qui n'ont pas encore été apurés. À cet égard, la base de données des fichiers d'e-mails sera revue et actualisée.

La procédure proposée fera l'objet d'une discussion interne au sein de l'AGD&A avant d'être communiquée.

La date de la prochaine réunion : lundi 12 juin 2023 (après-midi) (sous réserve de modifications)

(Une invitation officielle suivra ultérieurement).